EN FOI DE QUOI, les soussignés, dument autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en trois exemplaires à Riyadh 1e

14 ème jour de Nov., 1990 (correspondant au 27 Rabi II, 1411),
en français, en anglais et en arabe, chaque version faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Canada

Pour le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite

6.6

William Hunter McKnight Ministre de la Défense Nationale Sultan Bin Abdulaziz Deuxième deputé de Premier Ministre

Ministre de la Défense & Aviation